



Gestion des droits d'accès

Matrice métier

Mars 2025



Droits d'accès aux dossiers patients

Si un professionnel intervient de manière régulière dans la prise en charge d'un patient, il intègre son **cercle de soins**. Il aura alors accès aux informations du dossier **selon des droits ou habilitations**, déterminés par sa profession.

En cas d'intervention ponctuelle auprès du patient (remplacement, urgence médicale, ...), un professionnel pourra accéder au dossier patient en « **bris de glace** », pour une durée limitée (15 minutes, après avoir déclaré le motif d'accès).

Principe de la matrice d'habilitation

La **matrice d'habilitation de Santélien** définit des droits différents en fonction de la profession de l'utilisateur.

Pour faciliter la lecture, les professions ont été regroupées en « **GROUPES** » de professions dont les droits sont sensiblement équivalents.

Pour connaître ses droits sur Santélien :



1. La matrice simplifiée
1.2. Les groupes

Les droits selon la profession attribués automatiquement à la connexion

Profession	Droits
Chirurgien Dentiste	...
...	...

1. La matrice simplifiée
1.3. Les droits par groupe

LES FONCTIONALITES	Presc	Presc	Social	Technique	Coordination	Coordination	Coordination	Droits	Coordination
Recherche / Création de dossier	●	●	●	●	●	●	●	○	○
...

Attention : Certains groupes ne peuvent accéder aux dossiers de coordination des patients (groupes « délégation large (+) » et « délégation restreinte (-) » que lorsqu'ils sont connectés en « délégation » (voir page 4).

Les droits selon la profession (attribués automatiquement à la connexion)

Groupe Médical



- Chirurgien-Dentiste
- Chirurgien-Dentiste en formation
- Médecin
- Médecin en formation
- Pharmacien
- Pharmacien en formation
- Praticien A Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE)
- Sage-Femme
- Sage-Femme en formation
- Secrétaire assistante médico-administrative

Groupe orthésiste prothésiste



- Audioprothésiste
- Epithésiste
- Oculariste
- Opticien-Lunetier
- Orthopédiste-Orthésiste
- Orthoprothésiste
- Podo-Orthésiste

Groupe Délégation large



- Assistant de régulation médicale (ARM)
- Coordinateur CPTS
- Enseignant en activité physique adaptée (APA)
- Etudiant PS non Professionnels médicaux ou pharmaciens :
 - Aide-soignant
 - Auxiliaire de puériculture
 - Masseur kiné
 - Externe médecin
 - Externe en pharma
- Opérateur de Soins Non Programmés

Groupe Paramédical



- Aide-soignant
- Assistant dentaire
- Auxiliaire de puériculture
- Diététicien
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Infirmier psychiatrique
- Masseur-Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédiacre-Podologue
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Préparateur en pharmacie (officine)
- Psychologue
- Psychomotricien

Groupe Technique



- Biologiste médical ni médecin ni pharmacien
- Manipulateur ERM
- Physicien médical
- Technicien de laboratoire médical

Groupe Tchat seul



- Assistant familial
- Attaché de Recherche Clinique (ARC)
- Autre professionnel
- Autre professionnel intervenant dans l'accueil et l'orientation des personnes
- Brancardier
- Directeur d'établissement
- Gestionnaire alertes et urgences sanitaires
- Métiers de l'informatique
- Métiers de la qualité

Groupe Social



- Aide médico-psychologique (AMP)
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Coordinateur de parcours
- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

Groupe Autre



- Accompagnant éducatif et social
- Ambulancier
- Auxiliaire de vie sociale
- Chiropracteur
- Conseiller en génétique
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur technique spécialisé
- Médiateur familial
- Moniteur éducateur
- Ostéopathe
- Psychothérapeute

Groupe Délégation restreinte



- Assistant médical
- Métiers Administratifs
- Référent identitovigilance
- Responsable de secteur

LES FONCTIONNALITES	Méd	Para	Social	Tech	Ortho Proth	Autre	Déleg +	Déleg -	Tchat seul	Struct.
Recherche / Création de dossier	●	●	●	●	●	●	○	○	○	●
Données administratives	●	●	●	●	●	●	○	○	○	●
Notes partagées	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○
Séjours hospitaliers	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Cercle de soins	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○
Pathologies / antécédents / allergies	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Volet juridique	●	●	●	○	○	○	●	○	○	○
Déclarer le décès d'un patient	●	●	●	○	○	○	○	○	○	○
Situation sociale	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Listes de travail	●	●	●	●	●	●	●	○	○	●
Notifications	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●
Tchat	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Documents / Prescription	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Tâches	●	●	●	●	●	●	○	○	○	●
Notes enrichies	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○
Mémo	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○
Délégation de compte	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○
Agenda	➡	➡	➡	➡	➡	➡	○	○	○	✓
Atelier / ETP	➡	➡	➡	➡	➡	➡	○	○	○	✓
Demandes	●	●	●	●	●	●	○	○	○	✓

Pour les fonctionnalités suivantes : Dossiers liés, Parcours thématiques, Notes enrichies de nouveaux types.
Un cadrage est nécessaire avec les représentants des utilisateurs pour définir des paramètres personnalisés au projet / besoin.

Légende : ● Voir et modifier ➡ A venir
 ○ Pas d'accès ✓ A cadrer

Délégation individuelle

(« de personne à personne »)



- Action volontaire et « individuelle » de celui qui délègue ses droits, vers celui ou ceux à qui il délègue.
- Le délégant choisit de donner ses droits sur le tchat, le dossier de coordination ou les deux.
- Cette délégation peut être retirée à tout moment par action du délégant.
- Utile pour gérer une période d'absence d'un professionnel, qui délègue ses droits à un collègue pour assurer la continuité de la prise en charge des dossiers dans Santélien.

Délégation Structure



- Une "structure" (qui peut être un EHPAD, un cabinet d'infirmiers libéraux, un service hospitalier par exemple), a dans Santélien ses propres droits (par exemple, le droit de voir la file active de patients de la structure)
- Un utilisateur membre de la structure peut en être délégué. Dans ce cas, il peut se connecter à Santélien au nom de sa structure et ainsi :
 - Envoyer et recevoir des messages au nom de cette structure,
 - Voir la file active de patients de la structure

Exemple d'un assistant médical (groupe "droits restreints") qui se connecte...

En tant que délégué d'un médecin :

A « **Délégation restreinte (-)** » vont s'ajouter les droits du groupe « **médical** ».

En tant que délégué de sa structure :

A « **Délégation restreinte (-)** » vont s'ajouter les droits de la **structure**.

LES FONCTIONNALITES	Assistant Médical agissant au nom du médecin	Méd	Déleg -	Struc.	Assistant Médical agissant au nom de la structure
Recherche / Création de dossier	●	●	○	●	●
Données administratives	●	●	○	●	●
Notes partagées	●	●	○	○	○
Séjours hospitaliers	●	●	○	○	○
Cercle de soins	●	●	●	○	●
Pathologies / antécédents / allergies	●	●	○	○	○
Volet juridique	●	●	○	○	○
Situation sociale	●	●	○	○	○